# Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

| Nom de l'exploitant | Numéro de permis | Date d'inspection |
|---|---|---|
| Garderie Coopérative de Rogersville Ltee | 2019460 | Le 10 mai 2024 |
| Nom de l'établissement | | Numéro de téléphone |
| Garderie Coopérative de Rogersville II | | (506) 625-0733 |
| Adresse | | |
| Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7 | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis | | Titre du poste |
| Venessa Sullivan | | Inspecteur/Inspectrice |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---|---|---|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; | 11(a) | 17 mai 2024 | |
| Commentaires : Le certificat de premiers soins de 3 éducateurs est expiré. La directrice. Un éducateur qui n'a pas un certificat de premiers soins valide ne peut être laissé seul avec les enfants. La directrice informera l'inspecteur lorsqu'une date pour le cours aura été fixée | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; | 39(2)(a) | 08 mai 2024 | 08 mai 2024 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. | 39(2)(b) | 10 mai 2024 | |
| Commentaires : Un médicament se retrouvait sur une étagère au réfrigérateur. Les médicaments doivent être barrés sous clés et hors de la portée des enfants. | | | |
| 46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie. | 46(1)(c ) | 17 mai 2024 | |
| Commentaires : Un médicament dans le local des 4ans ne porte pas le nom et la posologie. Ces informations doivent se retrouver sur le médicament. | | | |
| 46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : d) s'il s'agit d'un médicament sur ordonnance, le contenant porte une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré. | 46(1)(d) | 10 mai 2024 | |
| Commentaires : Un médicament qui a été décrit comme étant un antibiotique prescrit se trouvait dans une bouteille sans étiquette. Ce médicament doit porter une étiquette avec le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré. La directrice a envoyé un message demandant le parent de fournir le contenant avec l'étiquette pendant ma visite. | | | |

| Commentaires généraux |
| --- |
| Visite à la garderie afin de compléter une inspection annuelle.  Raito fut respecté pendant ma visite.<br><br>Lors de la visite, les enfants ont fait une sortie à l'extérieur. Ils se sont préparés pour le dîner et ont fait une période de sieste/calme.<br><br>L'aire de jeu extérieur sera vérifiée pendant l'inspection de suivi. |

| | |
| --- | --- |
| original signé par<br>Venessa Sullivan | Le 10 mai 2024 |
| Signature de la personne responsable de la délivrance de permis | Date |
| original signé par<br>Noella LeBlanc | Le 10 mai 2024 |
| Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date |